

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 JUIN 2018

Nombre de conseillers

En exercice : **15** Présents : **12** Votants : **13**

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin**, à dix-neuf heures zéro minute,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **05/06/2018**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle,
M. Norbert AUVRAY, M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mmes Karen VICK, Sandrine VERGNAC, Céline
SENDRON-GUERIN, Mme Joëlle LEBERON, Isabelle BERTOUNESQUE, M. Heinrich BLESSING, M. Aurélien
PROUILLAC.

Excusée : Mme Gaëlle BEYLAT-BROUSSE, a donné pouvoir à M. Patrick CONSOLI.

Absents : M. Jean-Noël BERTIN, Mme Valérie PASERO-MARIA

Secrétaire de séance : Mme Céline SENDRON-GUERIN

19 H 00 : Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a invité Monsieur le Maire de Flaugeac et ses adjoints à assister à cette réunion, sans prendre part aux décisions, compte tenu de la COMMUNE NOUVELLE et de certains points inscrits à l'ordre du jour par rapport à la prochaine rentrée scolaire ; il demande si quelqu'un a une objection à cette présence.

Aucune objection de la part de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation et adoption du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
2. Fixation des tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2018-2019
3. Préparation rentrée scolaire 2018-2019
4. Création emploi au 03/09/2018 (CDD arrivant à terme)
5. Convention de partenariat avec AXA : assurance santé communale
6. Estimation tarifaire aide à la dénomination et numérotation des voies de LA POSTE
7. Questions diverses

1. PRESENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

N° 2018-50

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, exercice 2017, destiné notamment à l'information des usagers.

Le service est exploité en régie. La commune applique le règlement du service, le fonctionnement, la surveillance et l'entretien et le renouvellement des installations.

La gestion des usagers, la facturation, le traitement des doléances des clients est assuré par la SAUR.

Le traitement biologique des effluents est effectué par lagunage naturel. Sa capacité actuelle est de 1000 équivalents habitants. Rejet : dans la Gardonnette.

Nombre d'abonnés domestiques : 369 Non domestiques : 1

Consommation totale : 45 313 m³ Recettes d'exploitation : 111 212,25 €.

Encours de la dette : 366 482,87 € Annuité : 62 998,38 €

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les relevés sont biannuels. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations semestrielles sont basées sur une consommation réelle. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Evolution du prix de l'assainissement collectif :

Abonnement ordinaire au 1^{er} janvier 2017 : 120,00 €

Abonnement ordinaire au 1^{er} janvier 2018 : 120,00 €

Variation : 0 %

Variation pour l'abonné du prix global eau potable + assainissement pour une consommation de 120 m³ :

	<u>1^{er} janvier 2017</u>	<u>1^{er} janvier 2018</u>	<u>Evolution</u>
Eau potable	307,19 €	309,68 €	+ 0,81 %
Assainissement	329,40 €	366,00 €	+ 11,11 %

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ paye, pour l'assainissement, 329,40 € en 2017 (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2017, toutes taxes comprises).

Soit un prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ de **2,745 €/m³**.

Sur ce montant, 91,07 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement. La redevance de modernisation des réseaux de collecte représente 8,93 %.

La tarification est en conformité au dispositif de la loi n° 2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Pour l'année 2018, les tarifs du service de l'assainissement collectif sont :

- abonnement annuel : 120 €
- prix par m³ consommé : 1,80 €

Investissements réalisés :

2017 – Solde Etude diagnostique de réseaux	17 296,80 €
Création divers nouveaux branchements EU	<u>20 794,80 €</u>
TOTAL :	38 091,60 €

Investissements prévus :

2018 – Création divers nouveaux branchements EU	25 000,00 €
Fourniture d'une pompe et travaux	10 000,00 €
Honoraires maîtrise oeuvre et mission ATD	44 495,00 €
Réhabilitation réseaux assainissement	<u>185 000,00 €</u>
TOTAL :	264 495,00 €

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2017 et l'adopte à l'unanimité.

Le présent rapport sera mis en ligne sur le site de l'Observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement : www.services.eaufrance.fr et le site de la commune : www.sigoules.fr.

2. FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

N° 2018-51

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du restaurant scolaire et les tarifs de l'année 2017-2018 : des abonnements mensuels sont proposés pour les enfants qui prennent journalièrement leurs repas. Il indique que l'année scolaire 2018-2019 débutera le 3 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la volonté de la collectivité à employer dans la confection des repas davantage de produits bio et frais, moins de surgelés,

- Décide une hausse de 2 % sur les repas enfants et adultes,

- Décide d'appliquer pour l'année scolaire 2018-2019 ; les tarifs ci-après votés :

Année Scolaire 2018-2019	Tarifs occasionnels	Tarifs abonnement
Maternelle	2,68 €	32,76 €
Primaire	3,03 €	36,35 €
Adulte	4,92 €	61,09 €

Rappel règlement :

- Le choix entre règlement « abonnement » ou « occasionnel » est décidé en août par les parents pour toute l'année scolaire, ainsi que le choix du paiement par prélèvement automatique.
- Une minoration de 10 % est appliquée sur les abonnements pour les familles nombreuses (3 enfants et plus scolarisés à l'école de Sigoulès).
- Déduction sur justificatif (certificat médical) à partir de 3 jours d'absence consécutifs et par enfant.

3. PREPARATION RENTREE SCOLAIRE 2018-2019

1 – Nombre d'inscriptions prévisionnelles

A ce jour, nous comptabilisons 165 enfants inscrits.

Avec la création de la commune nouvelle SIGOULES-et-FLAUGEAC, le poste d'enseignant de Flaugeac est transféré sur l'école de Sigoulès, ce qui engendre l'ouverture de la 7^{ème} classe à la rentrée et une hausse des effectifs.

2 - Changement de direction

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nomination à la rentrée prochaine de M. Pascal COLLARD, au poste de directeur de l'école de Sigoulès.

Il remercie Mme Myriam MANOU qui a assumé cette fonction cette année scolaire suite au départ de M. Emmanuel SAGOT.

3 – Cantine : 2 services, planification des horaires de la pause méridienne

Réflexion en cours. Conseil d'école fixé au 26 juin 2018.

4 – Garderie périscolaire : projet éducatif – projet pédagogique

N°2018-52

Monsieur le Maire présente le projet éducatif et le projet pédagogique pour l'accueil périscolaire qui doivent être validés par le conseil municipal et transmis pour la demande d'habilitation par le service Jeunesse et Sports (2 mois avant la rentrée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide le projet éducatif et le projet pédagogique présentés.

Il précise qu'il faudra délibérer ultérieurement sur le règlement intérieur et les tarifs de la garderie périscolaire, après la réunion du conseil d'école prévu le mardi 26 juin 2018.

4. CREATION EMPLOI AU 03/09/2018 (CDD ARRIVANT A TERME)

Grades : adjoint technique territorial et adjoint d'animation territorial

N° 2018-53

Durée hebdomadaire : 32 h

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un CDD prendra fin le 02/09/2018 pour les missions d'aide cantinière, d'entretien et d'animation de garderie périscolaire.

Il y a lieu de lancer une offre d'emploi sur le site *emploi-territorial.fr* (au minimum 2 mois avant la date de recrutement).

L'agent en poste cumule six années de contrat à durée déterminée, aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de nommer l'agent sur un emploi permanent en qualité de stagiaire,
- de créer l'emploi à compter du 03/09/2018 sur une durée hebdomadaire totale de 32 h, décomposée comme suit :
 - o au grade d'adjoint technique : 24 h / semaine
 - o au grade d'adjoint d'animation : 8 h / semaine

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,)

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 23/01/2018 avec effet au 01/04/2018,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 avril 2018 portant sur la création de nouveaux grades au tableau des effectifs suite aux avancements de grades à intervenir au 01/05/2018,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi polyvalent à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, pour aide cantinière et tâches d'entretien, pour l'encadrement des enfants accueillis en garderie périscolaire.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- animation de la garderie périscolaire soir
- aide cantinière
- nettoyage de matériels et de locaux

.../

/...

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi d'adjoint technique à raison de 24 heures hebdomadaires et du cadre d'emploi d'adjoint d'animation, à raison de 8 heures hebdomadaires (total heures hebdomadaires de l'emploi 32h00mn). Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 03/09/2018 pour intégrer la création demandée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'intégrer la création demandée et de modifier les emplois au tableau des effectifs de la commune de Sigoulès à compter du 03/09/2018 comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois pourvus, budgétisés et durée hebdomadaire	Définition de l'emploi
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – Catégorie B		
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 h Titulaire	Secrétaire de Mairie commune -2000 habitants
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux – Catégorie C		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – Echelle C3	2 postes à 35 h Titulaires	Assistants secrétaire de mairie, administratif, accueil
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux – Catégorie C		
Agent de maîtrise principal	1 poste à 35 h Titulaire	- Responsable du service technique - Patrimoine Bâti, espaces verts, Voiries et réseaux divers (lagune, assainissement collectif...)
Cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux – Catégorie C		
Adjoint technique territorial – Echelle C1	1 poste à 35 h Titulaire	Agent de service polyvalent en milieu rural
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – Echelle C2	1 poste à 35 h Titulaire	Fonctions polyvalentes, entretien locaux, animatrice enfance-jeunesse
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe – Echelle C3	1 poste à 35 h Titulaire	Cantinière
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe – Echelle C2	1 poste à 28 h Titulaire	ATSEM
Adjoint technique territorial – Echelle C1	1 poste à 19 h Stagiaire	Confection repas de l'ALSH mercredis et vacances scolaires Nettoyage locaux réfectoire, ALSH, mairie
Adjoint technique territorial – Echelle C1	1 poste à 18 h 34 Non titulaire CDI	Aide service cantine et ménage école, réfectoire
Adjoint technique territorial – Echelle C1	1 poste à 24 h Stagiaire	Aide cantinière, tâches d'entretien
Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux – Catégorie C		
Adjoint d'animation territorial – Echelle C1	1 poste à 30 h 40 Stagiaire	ATSEM, directrice des temps périscolaires, administratif, facturation
Adjoint d'animation territorial – Echelle C1	1 poste à 13 h 45 Stagiaire	Animation garderie périscolaire, aide service repas et surveillance interclasse de midi
Adjoint d'animation territorial – Echelle C1	1 poste à 8 h Stagiaire	Animation garderie périscolaire

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ci-dessus énumérés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

5. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ASSURANCE AXA : assurance santé communale N°2018-54

Suite à la séance du 13/03/2018, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'offre promotionnelle complémentaire santé communale « **Modulango Municipalité** » pour les habitants, proposée par l'assurance AXA. Il donne lecture de la convention de partenariat à intervenir.

C'est l'accompagnement d'un conseiller AXA de proximité.

Dans le cadre de ce partenariat, M. Cédric POULAIN, AXA AEP, est l'interlocuteur de la commune, il est donc le partenaire privilégié.

La Commune s'engage à informer les administrés par tous les moyens de communication possibles (site internet, avis de presse, affiches). Une réunion publique sera organisée aux Sigoulèsiens par le groupe AXA et les personnes intéressées par une souscription se feraient connaître auprès de l'Agent mandataire AXA lors de cette réunion.

La Commune doit mettre à disposition d'AXA France un local afin de pouvoir réaliser des permanences auprès des administrés au cours de l'année.

La convention de partenariat est conclue pour une durée de 12 mois.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec le groupe AXA France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, émet un avis défavorable à ce principe, ne voulant pas donner préférence à une assurance.

6. ESTIMATION TARIFAIRE DE LA POSTE : AIDE A LA DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Il est nécessaire de créer et/ou mettre à jour l'ensemble des adresses sur la commune.

Le but est de permettre un égal accès aux services publics, aux services de secours mais aussi un branchement de chaque entreprise ou habitation à la fibre.

1) AIDE A LA DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES proposée par LA POSTE

RAPPORT METHODOLOGIQUE

AUDIT ET CONSEIL

REALISATION DU PLAN D'ADRESSAGE (aide à la dénomination et à la numérotation des voies, choix de la numérotation par numéros ou métrique à définir par la commune ...).

FIN DE PRESTATION

COMMUNICATION AMONT

ACCOMPAGNEMENT REDACTION DOCUMENTS (transmission aux services : cadastre, IGN, Télécom...)

ACCOMPAGNEMENT REUNION PUBLIQUE

Audit Conseil de fiabilisation des adresses dans une commune, réalisation du plan d'adressage et accompagnement à la communication.

Coût : 4 200 € HT (Sigoulès) + 3 900 € HT (Flaugeac)

2) L'ATD 24 propose une formation sur l'adressage, les règles de normalisation et la méthode de mise en place.

Ce premier temps de rencontre n'engage pas la commune dans un conventionnement avec l'ATD. Cette décision pourra se prendre par la suite. Inscription effectuée pour la **session du lundi 25 juin de 9 h à 12h à la Salle Cyrano, Domaine de la Tour, La Tour Est, 24107 Bergerac.**

Après délibération le conseil municipal décide d'attendre le devis de l'ATD pour prendre sa décision définitive.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Arrêté préfectoral de lutte contre les ambrosies

N°2018-55

Monsieur le Maire porte à connaissance de l'assemblée l'arrêté préfectoral n°24-2018-05-22-006 relatif à la lutte contre les ambrosies et prescrivant leur destruction obligatoire dans le département de la Dordogne.

Madame la Préfète demande la désignation d'un référent « municipal » qui sera chargé de gérer et suivre la lutte contre les ambrosies sur le territoire de la commune, en procédant :

- A la surveillance et la détection de l'apparition de la plante,
- Au signalement de ces plantes sur la plate-forme interactive suivante <http://www.signalement-ambrosie.fr>
- A l'information aux gestionnaires des terrains concernés sur les actions à mettre en place
- A la contribution, sous votre autorité, au respect de la réglementation en vigueur
- A la remontée d'informations au comité de coordination départementale.

La désignation du référent municipal « ambrosie » et la remontée d'informations au comité de coordination départementale devront être réalisées sur la boîte fonctionnelle pref-defense-protection-civile@dordogne.gouv.fr

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Norbert AUVRAY, référent municipal « ambrosie ».

7.2. Demande de subvention Etat au titre du FIPDR pour sécurisation de l'école

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a été déposée en Préfecture. Madame la Préfète nous accuse réception de notre dossier complet, nous informe que nous pouvons commencer la réalisation de ces travaux, et que si nous n'avons aucune réponse écrite de sa part avant le 05/08/2018, c'est que notre demande sera rejetée.

7.3. Réhabilitation réseau de collecte et renouvellement station d'épuration Mautain : attribution mission géotechnique à GEOTEC

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'après consultation en date du 21 mars 2018, pour un retour des offres fixé au 06/04/2018, la mission géotechnique a été confiée à l'entreprise GEOTEC pour un montant de 13 490 € HT.

Cette mission se compose des prestations suivantes, découpées en deux phases financières :

- Phase 1 : études géotechniques G1ES, G1 PGC et G2 AVP sur le réseau
- Phase 2 : études géotechniques G1ES, G1 PGC et G2 AVP sur la station.

7.4. Association de danse VIS TA MINE

Invitation de l'Association de danse VIS TA MINE à sa manifestation « *Embarquement immédiat* » qui se tiendra à l'espace socio culturel de La Force le dimanche 17 juin 2018 à 16 h 00.

7.5. Demande d'autorisation de stationnement et d'installation d'un musée de géologie itinérant « LE GEOLOBUS » **N°2018-56**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande d'autorisation de stationnement et d'installation d'un musée de géologie itinérant « Le Géolobus » émanant de Monsieur Bruno BRESSAND de Rouffignac-de-Sigoulès.

Ce dernier sollicite une autorisation de stationnement et d'affichage dans notre commune entre le 20 mai au 30 septembre avec un véhicule spécialement aménagé en musée de géologie.

La date sollicitée pour son passage dans notre commune est le 20 septembre 2018 ;

Il reste également à notre écoute pour d'autres dates afin d'animer une fête, un festival ou tout autre événement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord au musée de géologie itinérant « LE GEOLOBUS » de stationner sur la commune de Sigoulès, à titre gracieux.

7.6. Demandes de classement de la commune en reconnaissance de catastrophe naturelle pour les orages

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a envoyé en Préfecture deux demandes de classement de la commune en reconnaissance de catastrophe naturelle pour les orages et pluies diluviennes :

- Orages du 3 au 6 juin 2018 (de 16h00 le 03/06/18 à 00h00 le 06/06/18)
- Orages du 11 juin 2018 (de 02h00 à 04h00)

7.7. Accès privé : demande d'un administré de participation financière communale

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'un administré qui sollicite une participation financière de la commune pour la remise en état de son accès suite aux dégâts causés par le ruissellement des eaux des orages récents.

Aux dires de cet administré, l'eau serait descendue de la route communautaire, venant du Cluzeau, qui aurait ruisselé sur sa route.

Cause impossible car son accès présente un dénivelé de plus de 2 mètres.

Un devis de réfection s'élève à 8 305 € TTC.

Considérant que la voie est communautaire,

le conseil municipal dit que cet administré doit s'adresser à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

7.8. Spectacle fin d'année théâtre par les classes de 4^{ème} du collège Cluzeau

L'atelier-danse et la troupe des comédiens de 4^{ème} du Collège Notre-Dame présentent leur spectacle de fin d'année vendredi 22 juin 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Sigoulès. Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de leur invitation.

7.9. Section TWIRLING Les Bleuets de St Pierre d'Eyraud : demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire porte à connaissance de l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle émanant de la section Twirling de St Pierre d'Eyraud, dans laquelle trois jeunes de la commune évoluent.

La section Twirling des Bleuets a récemment participé au championnat régional et 6 équipes ont pu gravir la première marche du podium.

20 twirleurs sont sélectionnés pour le championnat national les 22, 23 et 24 juin à Lorient, dont les minimes honneurs, juniors honneurs et juniors excellences.

Le budget revient à 175 € par personne (déplacement minibus, hébergement et repas sur place).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne un accord de principe dans l'attente de recevoir le compte de résultat de l'exercice N-1 et le budget prévisionnel de l'année N de l'association. Au vu de ces documents, le conseil municipal décidera du montant de la subvention allouée à la section Twirling de St Pierre d'Eyraud.

7.10. Invitation syndicale CGT pour information

Le directeur départemental des finances publiques de la Dordogne a fait le choix de supprimer deux nouvelles trésoreries rurales en Dordogne : Saint-Aulaye et **Saussignac**.

Les représentants des personnels sont convoqués le lundi 18 juin à 9h30 à un comité technique au siège de la Direction locale à Périgueux pour acter cette nouvelle casse du service public.

Les élus CGT Finances Publiques et Solidaires Finances Publiques contestent ces fermetures et les désorganisations proposées.

Ils vous invitent à débattre ce **lundi 18 juin** au plus près du territoire avec les représentants des agents :

- à **11H15** devant la trésorerie de **Saussignac** ;
- à 14h30 devant la trésorerie de Saint-Aulaye.

La séance est levée à 21 h 13.

Conseil Municipal 14/06/2018 - Signatures :

M. Patrick CONSOLI, maire	Mme Karen VICK	Mme Isabelle BERTOUNESQUE
M. Jean-Louis DESSALLES, 1^{er} adjoint au maire	Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT Excusée, a donné pouvoir à Monsieur Patrick CONSOLI	M. Heinrich BLESSING
Mme Chrystelle BEAUMAIN, 2^{ème} adjointe au maire	Mme Sandrine VERGNAC	Mme Valérie PASERO-MARIA Absente.
M. Norbert AUVRAY, 3^{ème} adjoint au maire	Mme Céline SENDRON-GUÉRIN	M. Jean-Noël BERTIN Absent.
M. Yves SPADOTTO, 4^{ème} adjoint au maire	Mme Joëlle LEBERON	M. Aurélien PROUILLAC